

En vente dès le 13 avril 2011

## Le Passeport-Vacances



**D**urant l'été, les jeunes de 10 à 15 ans peuvent bénéficier du Passeport-Vacances qui leur permettra de découvrir activement Genève à travers une riche palette d'activités à choix : science, art, histoire, vie professionnelle, nature, sport, aide humanitaire, cultures de différents continents, etc. De quoi susciter et combler la curiosité des jeunes qui, à cet âge, recherchent de nouveaux intérêts ou passions, à s'approprier hors du cadre familial et scolaire.

**Le 13 avril de 14h à 16h**, le Passeport-Vacances sera en vente à la mairie. Le prix s'élève à Fr. 60.- pour deux semaines, choisies librement parmi les six proposées, soit du 11 juillet au 21 août 2011. Il est destiné aux jeunes nés entre 1996 et 2001. L'éventuel solde sera en vente à la mairie du 14 au 20 avril 2011.

Après avoir acheté leur Passeport, les jeunes recevront par courrier le programme des activités et une carte-réponse sur laquelle ils inscriront leurs choix d'activités et retourneront au Service de la Jeunesse le plus rapidement possible.

Les informations pratiques sont disponibles sur le site du Service de la jeunesse à l'adresse [http://www.ge.ch/loisirs\\_jeunes/passeport\\_vacances.asp](http://www.ge.ch/loisirs_jeunes/passeport_vacances.asp) ou par téléphone au 022 546 21 40.

## L'AFJ – GSO remplace « Les Poussins »

Depuis septembre 2010, les Poussins, association intercommunale de « mamans de jour » a pris une nouvelle dénomination, soit Association Familles d'Accueil de Jour Genève Sud Ouest (AFJ – GSO). Simultanément, la dénomination et le statut professionnel des « mamans de jour » ont changé. Elles sont désormais des « accueillantes familiales ».

L'AFJ - GSO regroupe les communes de Bardonnex, Carouge, Lancy, Plan-les-Ouates, Troinex et Veyrier. A l'occasion de ce grand changement et pour remercier les accueillantes familiales de chaque commune pour le travail accompli durant l'année, une réception a été organisée à Carouge en présence des autorités des communes et des membres du comité de l'AFJ – GSO.



Pour des questions techniques la photo prise à cette occasion à Carouge n'a pas pu être utilisée. Sur cette photo de 2010, on trouve, de gauche à droite :

Christian Garin, Dolorès Pham, Denise Solberger, Laurence Waelchli, Marie-Louise Mazotti, Joséphine Puopolo, Christèle Demierre et Daniel Mermod, Conseiller administratif délégué aux affaires sociales. Chantal Guignet, coordinatrice, Jacqueline Wirz, Maria Marchard, Sophia Aires Cardoso, Chantal Viret, coordinatrice, et Marie Claude Suchet, membre du comité de l'AFJ-GSO. Ne figurent pas : Joëlle Calquinhas, Carmen Métrailler et Francine Perret

## Conseil municipal – Séance du 7 décembre 2010

Les Conseillers municipaux auront rapidement compris quels sujets auraient la place d'honneur lors de cette séance de clôture annuelle. Le Grand Salève, avec la motion déposée par les Verts d'abord, et celle déposée par les Socialistes, Verts et Radicaux ensuite, cette dernière demandant à ce que soit engagé un architecte ou un ingénieur, proposition intimement liée au Grand Salève.

Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, la démission du radical Zoltan Szalai a été annoncée. Malgré cela, on apprendra qu'il pourrait se présenter pour les prochaines élections sous une autre bannière, c'est du moins ce qu'a laissé sous-entendre le Maire Thomas Barth.

Une motion et une pétition concernant les places de parking dans la commune ont été retirées respectivement renvoyée au Conseil administratif, suite à l'annonce de ce dernier qu'une étude était déjà en cours. Elle fait suite au recours gagné par un Veyrite contre la limitation de stationne-

ment vers la douane. Un bureau d'urbanisme a été mandaté pour l'étude dont les résultats sont attendus pour le printemps prochain.

Autre recours, perdu celui-ci par le Conseil administratif, a été annoncé. Pour rappel, le Conseil d'Etat avait accepté le Plan directeur communal veyrite avec une réserve. L'exécutif s'était élevé contre cette réserve qui donnait une marge de manœuvre importante à Genève pour le projet des Grands-Esserts. Son recours a été rejeté par le Tribunal fédéral. « Cela n'a pas d'incidence particulière sur la procédure de déclassement, à propos de laquelle le Conseil municipal devra donner son préavis ces prochains mois. Le Conseil administratif fait actuellement tout ce qui est possible pour que ce futur quartier, s'il voit le jour, soit le plus en phase possible avec la physiologie de la commune », a promis M. Barth.

Il a été question d'itinéraires de circulation pour les camions qui oeuvreront vers la zone agricole

spéciale. Les citoyens s'interrogent sur le nombre de camions attendus sur telle ou telle route, avant, pendant et après la réalisation des serres qui produiront quelque 6'000 tonnes de tomates annuellement. Certaines mesures seront à prendre au regard des canalisations également dans le même secteur. Des précisions seront bientôt apportées selon le Conseiller administratif Luc Malnati.

Son collègue M. Daniel Mermod a mentionné le dernier don de CHF 1'000 fait par la commune en faveur des Haïtiens. Il a applaudi, tout comme le reste de l'hémicycle, l'élection au comité de la Mansarde de Madame Ariane Cevy.

Applaudies l'auront été également les gymnastes Barbara Siegrist et Pauline Van der Bent, lauréates du Mérite de Veyrier.

→  
suite en page 14

Pages officielles  
rédigées par la Commission municipale d'information

COMMUNE DE  
**VEYRIER**

Journal de Veyrier  
N° 71  
février 2011

## Le Grand Salève dans tous ses états

C'est tout d'abord l'intitulé de la motion des Verts qui aura fait grincer les dents de la droite : Projet Grand Salève - information, discussion et votes consultatifs. Pour le libéral Philippe Prost, il ne pouvait être question de votes consultatifs, le règlement du Conseil municipal excluant cette possibilité.

C'est donc sans possibilité de voter que les élus ont pu s'exprimer sur ce qui s'apparente pour l'heure à un chantier à la facture extensible à l'infini.

Pour le radical Yves Duffey, le gouffre financier serait lié au « je-m'en-foutisme » et à l'incompétence notamment du mandataire en charge de l'évaluation des coûts des travaux.

Préparant le terrain pour son argumentaire en faveur de l'engagement d'un ingénieur ou architecte, il a relevé des pertes et surcoûts dans divers projets par le passé dont l'école du Bois Gourmand qui a nécessité 4 millions supplémentaires et maintenant le projet du Grand Salève qui a été sous-évalué de plus de 10 millions de francs.

Pour M. Malnati, la plupart des frais supplémentaires s'expliquent. Il y a eu tout d'abord le splitting du projet en 2 phases qui aura coûté 2.8 millions. Le coût de labellisation énergétique, qui n'existait pas lors de l'évaluation, fera monter la facture de 4 millions. L'expert économiste avait oublié de deviser le coût de l'équipement, ce qui induit une note supplémentaire de 2.5 millions. Enfin, il y a le surcoût lié à la façade d'abord imaginée en crépi qui fera place au béton, remplacement qui fera gonfler encore la facture de 2.7 millions, mais qui aura l'heur d'amenuiser les coûts d'entretien et apportera une plus-value architecturale aux bâtiments.

Le vert Max Müller a tenté de démonter cet argumentaire à l'aide de tableau chiffré où les intérêts du montant supplémentaire lié aux murs en béton dépassaient les bénéfices obtenus par la diminution des frais d'entretien.

Il a aussi été reproché au Conseil administratif de prendre seul la décision de choisir ce type de façade, sans même consulter les Conseillers municipaux. Venant au secours de son collègue M. Malnati, M. Barth a relevé « On ne peut pas consulter le Conseil municipal à chaque étape, surtout pour un projet de cette ampleur, imaginez ce que cela représenterait avec le nombre de mandataires impliqués dans le projet ».

Le socialiste Raymond Jeanneret a aussi exprimé son amertume sur cette hausse de prix pour l'ensemble du projet en rappelant quelques faits.

« Au début de la législature, notre groupe était en faveur de la rénovation de l'ancienne école, rénovation qui aurait coûté quelque 12 millions, soit le surplus attendu pour l'actuel projet, cela frôle le scandale ! ».

M. Malnati a affirmé que tout au long du processus, la transparence avait été de mise, que les commissaires avaient eu la possibilité de s'exprimer sur ces changements lors des 4 présentations en commission.

Attaquant encore de plus belle le Conseil administratif, M. Müller l'a accusé d'avoir bradé de nombreux mètres carrés notamment dédiés aux associations pour faire diminuer le coût du projet, « sinon nous aurions eu droit à une hausse de 22 millions ».

« Ce n'est en aucun cas sur le dos des sociétés que nous avons fait des économies. Le fait de construire une seule cuisine au lieu de 2 impliquant que le fil d'argent doive utiliser la cuisine des institutions de la petite enfance ne lèse personne », a-t-il donné à titre d'exemple.

Les Démocrates chrétiens ont bien tenté de défendre le projet, et par là même leur représentant au Conseil administratif, en rappelant qu'un dépassement de l'ordre de 15% de l'estimation initiale était tout à fait acceptable selon les normes SIA. Le libéral Philippe Rossé a tout de même insisté pour que cette fois-ci on donne un montant maximal à ne pas dépasser afin que les mandataires soient mieux encadrés en quelque sorte dans leurs propositions.

M. Malnati lui a répondu « Je ne peux donner une cible, une estimation ce soir bien qu'il soit plus facile de faire plus juste aujourd'hui qu'il y a 3 ans alors que nous n'avions rien sur quoi nous baser. Tous les mandataires arrivent au fur et à mesure ».

Grâce à l'insistance de M. Rossé, il a articulé le chiffre de 80.6 millions, tout en rajoutant « Vous savez ce week-end, le DIP a fait voter une loi sur les espaces polyvalents ayant un impact sur notre projet. Qu'est-ce qui nous dit qu'il n'y aura pas dans un proche avenir une nouvelle loi ayant d'autres répercussions financières ? »

Appelé à se prononcer également sur la priorité entre les coûts et les délais (soit la rentrée en septembre 2013 pour les élèves), M. Malnati a répondu que « Reporter les délais, ce sont de nombreux mandataires qui lèvent leur crayon et des frais administratifs qui continuent d'affluer », s'est exprimé le responsable du dicastère bien malmené lors de cette soirée.

Sans transition, la motion défendue par M. Duffey d'engager soit un architecte, soit un ingénieur ou encore les 2 à la fois n'a juste pas remporté la majorité pour son entrée en matière, ayant obtenu le score serré de 9 contre 10.

« Il ne s'agit pas d'un manque de confiance en notre Conseil administratif ou de notre administration communale, mais nous craignons que tous

deux arrivent au bout de leur capacité à faire un suivi serré de ce genre de projet », visant notamment le projet du Grand Salève.

M. Barth a rappelé qu'il était du ressort du Conseil administratif d'engager de nouveaux employés et que si lui et ses collègues l'estimaient nécessaire, ils prendraient les mesures qui s'imposent.

Parlant presque d'une même voix, MM. Patek et Barth ont aussi laissé entendre que la motion était incohérente. Outre que l'engagement était du ressort du Conseil administratif, ils ont tous deux fait allusion au manque de clarté de la motion, de l'incapacité d'y répondre dans les délais, etc.

« Elle est aussi un leurre dans ce sens qu'elle tend à faire croire que l'on aurait pu faire des économies de l'ordre de 2.5 millions ces dernières années, mais elle ne tient pas compte de certains frais que pourrait représenter l'engagement de 2 personnes, nécessitant notamment celui de personnel administratif supplémentaire ».

Une fois la motion rejetée, M. Duffey a insisté pour connaître les moyens de droit possibles contre les responsables de cette débâcle concernant les dépassements de coûts du projet Grand-Salève. Il a été rappelé qu'encore une fois, c'était au Conseil administratif de faire valoir, le cas échéant, ses droits en la matière.

« L'incompétence n'est pas du ressort du pénal, et il faut être un doux rêveur pour penser que l'on pourrait attaquer le mandataire en évoquant sa responsabilité civile, on ne pourrait obtenir guère au delà du remboursement de ses honoraires. Il pourrait alors se défendre en disant notamment que les exigences ont changé depuis sa propre estimation. De plus, ce mandataire n'avait pas d'obligation de résultat », a défendu M. Prost.

En ce qui concerne votre dévouée journaliste qui vous aura relaté du mieux qu'elle pouvait les quelque 120 heures qu'auront nécessité la quarantaine de séances du Conseil municipal depuis le mois de mars 2006, elle vous annonce avec cette dernière phrase qui s'ajoutera aux 6000 précédentes qu'elle vous quitte avec un léger pincement au cœur et terminera son petit laïus, l'œil humide, par un sincère Vive Veyrier !

*Nancy Gagné Bolle*

## Nouvelle rédactrice pour les séances du Conseil municipal

À la suite du départ de M<sup>me</sup> Gagné-Bolle en décembre dernier, M<sup>me</sup> Sophie Meylan a été engagée afin de rédiger les comptes-rendus des séances du Conseil municipal que vous pouvez lire dans les pages de ce journal.

D'origine carougeoise par sa mère, M<sup>me</sup> Meylan est née à Genève et y a fait toutes ses études. Elle a commencé à rédiger sur les bancs de l'Université, puis dans un quotidien de la place, enfin dans plusieurs services de communication d'entreprises ou d'institutions genevoises, telles que les Hautes écoles HES.

Mariée et mère de deux enfants, elle s'adonne régulièrement à son passe-temps favori : la marche, notamment sur les chemins campagnards de la commune.



# Rubrique technique

## Nouveaux aménagements de sécurité pour les cyclistes

Dans un proche avenir, le développement de la mobilité douce et des transports publics apportera une partie des solutions aux problèmes de la circulation automobile que rencontrent l'ensemble des communes du canton. Depuis plusieurs années, les autorités ont entrepris de nombreux chantiers pour améliorer et sécuriser les parcours cyclistes situés sur les principales radiales entre la commune et le centre de Genève et de Carouge. Des aménagements ont notamment été réalisés à satisfaction des utilisateurs sur les routes du Pas-de-L'Echelle et du Stand-de-Veyrier.

Les aménagements à réaliser doivent s'intégrer au gabarit actuel des routes tout en tenant compte des besoins des autres usagers de l'espace public, soit les automobilistes et les piétons. Il n'est en effet guère raisonnable d'envisager la possibilité réelle d'emprises supplémentaires sur les parcelles riveraines pour de tels aménagements. Ceux-ci devront en



outre être conformes à la législation sur la circulation routière, et être approuvés par la DGM à la suite de la procédure usuelle prévoyant notamment une enquête publique.

### 3<sup>e</sup> tronçon, de la route de l'Uche à l'avenue du Grand-Salève

Le marquage d'une bande cyclable des deux côtés de la chaussée est prévu.

Concrètement, ces nouveaux aménagements se divisent en quatre secteurs, dont trois sont situés le long de la route de Veyrier et le dernier sur celle de l'Uche.



Dès le printemps prochain, de nouveaux aménagements sont prévus, en partenariat avec la direction générale de la mobilité (DGM) et la direction des routes cantonales, pour améliorer la sécurité des cyclistes sur la route de Veyrier.

L'objectif est de relier le centre du village de Veyrier à Carouge par une bande et/ou une piste cyclable continues.

La route de Veyrier possède déjà un certain nombre d'aménagements spécifiques pour les cyclistes sur une grande partie de son tracé. Toutefois, ils sont incomplets et ne permettent pas une utilisation bi-directionnelle pour les vélos.

### 1<sup>er</sup> tronçon, du chemin de Place-Verte au carrefour du Stand-de-Tir :

Il est prévu de rendre bi-directionnelle la piste cyclable existante, en mixité avec les piétons, et de procéder au marquage d'une bande cyclable de l'autre côté de la chaussée avec suppression de la ligne médiane existante.



### 2<sup>e</sup> tronçon, du carrefour du Stand de Veyrier au chemin des Bois

Le trottoir existant, formant piste cyclable et trottoir pour piétons, sera praticable pour les vélos dans les deux sens en mixité avec les piétons. Le carrefour du Stand-de-Veyrier sera partiellement réaménagé pour assurer une continuité avec les deux tronçons cités ci-dessus.

### 4<sup>e</sup> tronçon, du giratoire de la route de l'Uche à celui du Petit-Veyrier.

Le marquage d'une bande cyclable des deux côtés de la chaussée est prévu, durant l'été prochain, après le resurfaçage de la chaussée en tapis phonique.

Dans la liste des projets futurs de la commune figure la construction d'une piste cyclable tout au long du chemin des Marais, afin de sécuriser la dernière radiale non aménagée en direction de Carouge.



## Eclairage public

A la suite des remarques que nous ont adressées quelques jeunes concernant leur sentiment d'insécurité dû à un manque d'éclairage dans certaines rues de la commune, le Parlement des Jeunes de Veyrier s'est adressé à M. Orth, urbaniste communal, afin d'obtenir de plus amples informations à ce sujet. Nous cherchions surtout à savoir si une potentielle amélioration était possible, par exemple en multipliant le nombre de lampadaires ou en modifiant leur emplacement.

Nous fûmes très satisfaits d'apprendre que de nombreuses rénovations en matière d'éclairage et d'agencement de certaines rues étaient déjà prévues par la commune.

En effet, de nombreuses rues de Veyrier subiront les mêmes aménagements que le chemin Sur-Rang qui a été doté, il y a peu, de nouveaux lampadaires plus écologiques (à halogénures métalliques), dont l'éclairage est plus efficace et plus respectueux des habitants alentour.

D'ici quelques années, dans l'ensemble de la commune et notamment au chemin des Rasses, de nombreuses modifications verront le jour, tant en matière de limitation de vitesse, qu'en matière d'agencement des trottoirs et de leur végétation.

Pendant, certaines de ces modifications ne sont malheureusement pas prévues avant 2016.

*Le Parlement des Jeunes de Veyrier*

### Inscriptions Petite enfance 2011-2012

Les inscriptions dans les institutions de la petite enfance de la commune pour l'année scolaire 2011-2012 auront lieu le mardi 8 mars 2011 de 7h30 à 11h30 à la salle communale. Des informations complémentaires peuvent être trouvées sur le site Internet de la commune ([www.veyrier.ch](http://www.veyrier.ch)) ou auprès de la mairie.

## Flash Info

### Fête Petite enfance

Comme chaque année, la fête de la petite enfance se déroulera au printemps. Cette année, elle aura lieu le samedi 16 avril à l'école du Bois-Gourmand et le programme sera disponible sur le site Internet de la commune : [www.veyrier.ch](http://www.veyrier.ch).

Durant cette journée, des animations musicales auront lieu ainsi qu'un marché aux jouets organisé par l'APCV.

### Population

Au 31 décembre 2010, la commune de Veyrier comptait 10'019 habitants. De ce fait, le nombre de Conseillers municipaux passera, lors des prochaines élections, de 23 à 25.

## Listes électorales

### Liste no 1

#### PLR-Les Libéraux

Barth Thomas  
Bartolini Silvio  
Bernheim Laurent  
Cornebise Philippe  
Patek Serge  
Prost Philippe  
Rostan-Aebersold Marlyse  
Schaffhauser Thierry  
Van der Bent Renée  
Brisotto Flavio  
Haidinger Rolf  
Meylan Maya  
Perlingeiro-Urban Maria-Carmen  
Robert Christian

### Liste no 2

#### Les Socialistes

Constantin Saby Claudine  
Louis Desardouin Marie-Lourdes  
Jeanneret Raymond  
Plitt Troilo Barbara  
Bessat Maude  
Pinget Bernard  
Singeorzan Tiberiu

### Liste no 3

#### Les Verts de Veyrier

Mueller Max  
Bjertnes Virginia  
De Coulon Ralf  
Deslarzes Béatrice

### Liste no 6

#### Les Verts libéraux

Zufferey Cédric  
Szalai Zoltan

### Liste no 4

#### Parti Démocrate-Chrétien Veyrier-Vessy-Pinchat

Malnati Luc  
Gavillet Raymond  
Gautrot Marielena  
Grolimund-Maye Murielle  
Hutzli Charles  
Sierro-Mesot Anne Catherine  
Odin Florian  
Vassant Marc

### Liste no 5

#### Radical

Mermud Daniel  
Duffey Yves  
Imberti Jean-Jacques  
Luthi Sophie  
Froidevaux Daniel  
Gisel Hery

### Liste no 7 – MCG

#### Mouvement Citoyens Genevois

Rolle Dominique  
Catalan Joëlle